

mercredi 28 juillet 2004
volume 7, numéro 27
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

1

État de la publication

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase*
Lois du Québec

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase*
Règlements du Québec

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Les Infos de Base



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique ACCÈS LÉGAL^{md}. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 30 du 28 juillet 2004. Les modifications entrées en vigueur au 1^{er} août 2004 ont également été intégrées.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 30 du 28 juillet 2004, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 30 du 24 juillet 2004. Les modifications entrées en vigueur au 1^{er} août 2004 ont également été intégrées.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 30 du 28 juillet 2004, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 30 du 24 juillet 2004.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2004.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual*

Statutes of Canada Infobase, sont à jour au 31 décembre 2003.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier, L.R.Q., c. **A-7.03**, a. 104.

Entrée en vigueur de l'article 104.

Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, L.R.Q., c. **R-10**, ann. II.1.

Modifications à l'annexe II.1 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, C.T. 201367 du 13-07-04, (2004) 136 G.O. 2, 3597, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Règlement sur les livres, registres et rapports des entreprises laitières, [R.R.Q., c. **M-35.1**, Décision 8082 du 13-07-04, (2004) 136 G.O. 2, 3599], nouveau;

Règlement sur la contribution aux Transporteurs de bois privé du Nord inc., [R.R.Q., c. M-35.1, Décision 8084 du 13-07-04, (2004) 136 G.O. 2, 3623], nouveau;

Règlement sur les normes de paiement du lait, [R.R.Q., c. M-35.1, Décision 8086 du 14-07-04, (2004) 136 G.O. 2, 3624], nouveau;

Règlement sur la contribution aux Transporteurs du bois privé du Nord inc., [R.R.Q., c. M-35.1, r. 0.16.3], abrogé;

Règlement sur la division en groupes des producteurs de bois du Saguenay-Lac-St-Jean, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 0.22], a. 7;

Règlement sur les livres, registres et rapports des entreprises laitières,
[R.R.Q., c. M-35.1, r. 2.1.02], abrogé;

Règlement sur les contributions des producteurs de pommes du Québec,
[R.R.Q., c. M-35.1, r. 9.002], aa. 1, 2;

Règlement sur la production et la mise en marché du poulet, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 13.2], a. 62.8;

Règlement sur les contributions des fédérations et des syndicats spécialisés à l'Union des producteurs agricoles,
[R.R.Q., c. **P-28**, r. 1.1], a. 2;

Règlement sur le paiement du lait au producteur ou à un office de producteurs, R.R.Q., 1981, c. **P-30**, r. 7, abrogé.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.